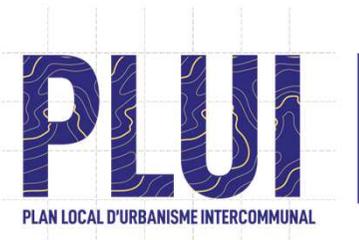




ATELIERS PARTICIPATIFS

Paysages et patrimoine

4 octobre 2022



1

CONTEXTE GENERAL DES ATELIERS PAYSAGES



POURQUOI UN PLUi ?

Mettre en œuvre le projet intercommunal à l'horizon 10-15 ans

Etablir des droits à construire qui soient cohérents avec le territoire et la législation en vigueur



Permettre l'articulation des politiques publiques d'aménagement, d'habitat, de transports, d'environnement, d'activité économique, ...

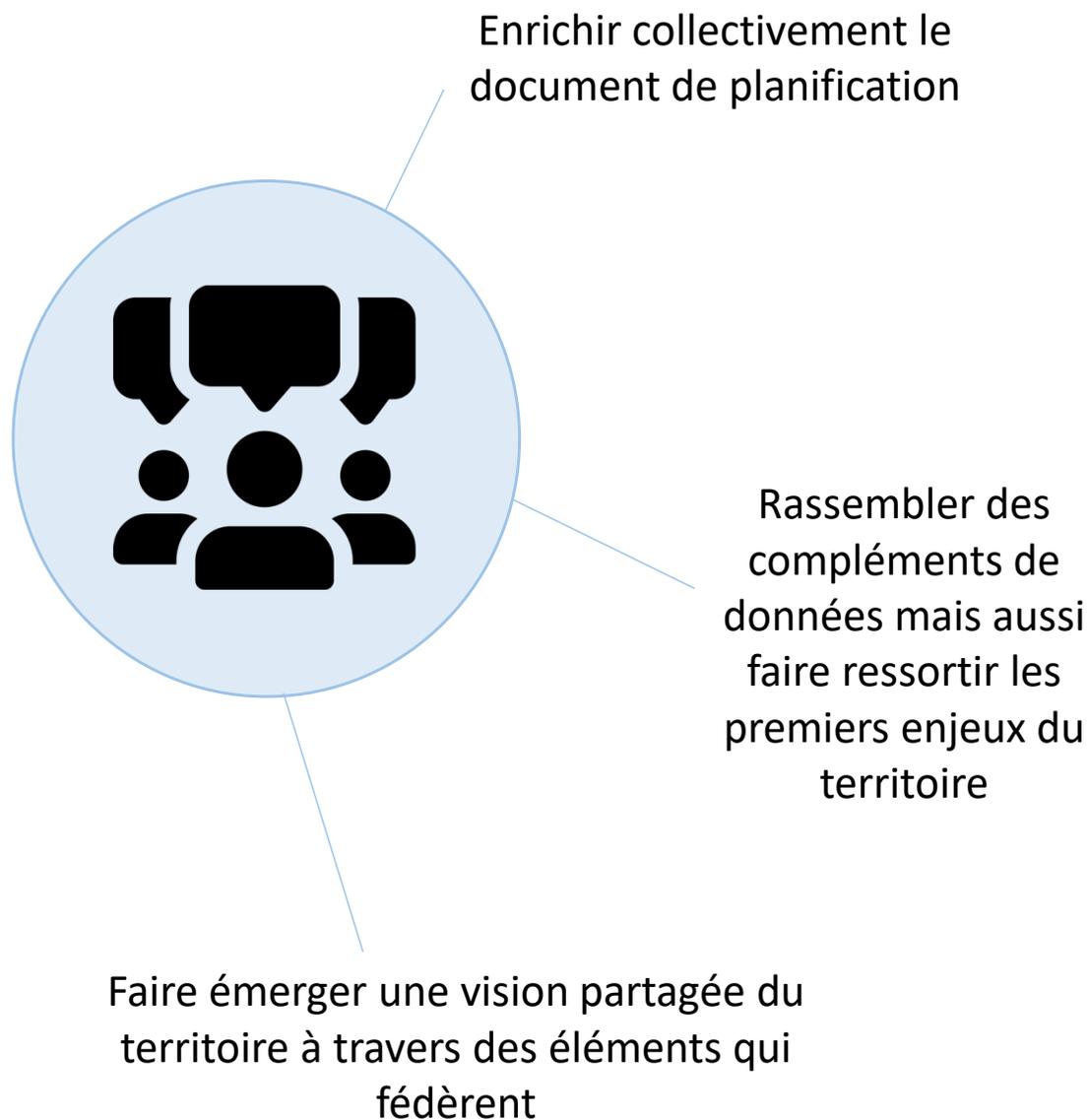
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document **d'urbanisme et de planification, multithématique et multiscale**, qui permet la mise en cohérence des politiques publiques et territoriales.



L'ORGANISATION DES ATELIERS

Plusieurs ateliers sont organisés au cours de la phase diagnostic de l'élaboration du PLUi et entrent dans le cadre de la **concertation**, qui est obligatoire dans la procédure.

NB : d'autres temps d'échange autour du PLUi seront organisés : réunions publiques, expositions, etc.





LA PLACE DU PAYSAGE DANS LE PLUi

Le paysage est à considérer comme une clé de lecture des choix de développement d'hier, d'aujourd'hui et de demain



Selon la convention européenne du paysage adoptée en 2000, le terme paysage désigne « ***une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et leurs interrelations*** »

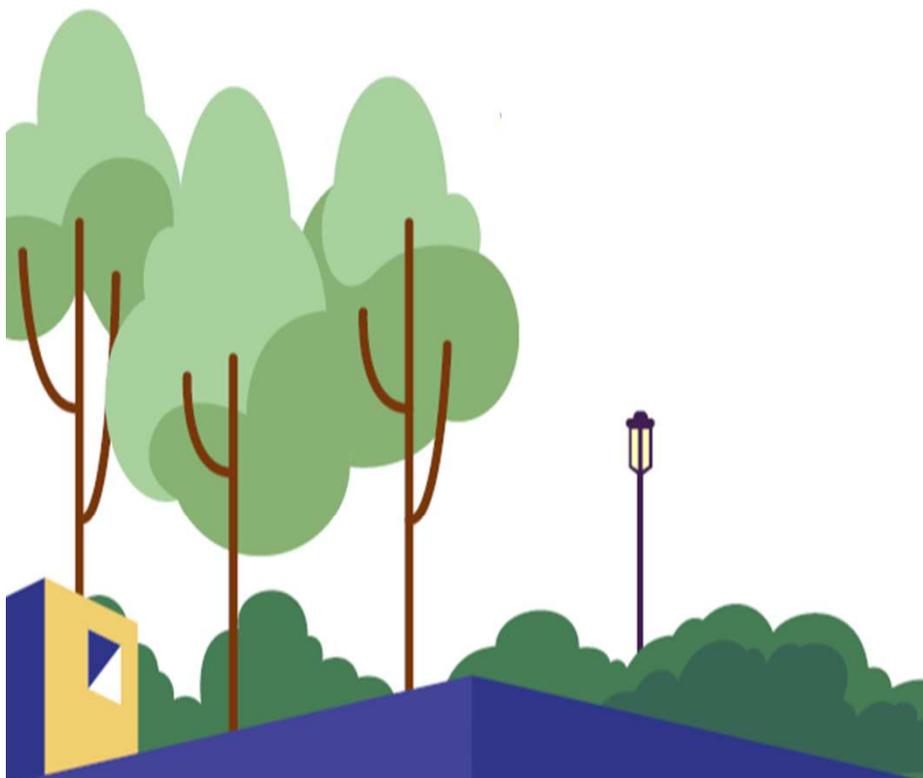
Au sein du PLUi, on s'interroge sur :

- La transversalité qui est tenue par le paysage : un cadre de vie, un espace productif, un site à préserver, ...
- La valeur du paysage : économique, sociale, culturelle, environnementale
- La préservation et les évolutions du paysage

Quelle place voulez-vous donner au paysage du Val de Sully ?



OBJECTIFS DES ATELIERS PAYSAGES



2 ATELIERS

Le 4 et le 11 octobre

Les objectifs des ateliers paysages

- ❖ Aborder la notion de trame paysagère et d'enveloppe urbaine au sein du territoire intercommunal
- ❖ Identifier les éléments du paysage bâti et naturel qui mériteraient d'être préservés
- ❖ Travailler sur les différents paysages qui façonnent le territoire

Les finalités des ateliers paysages

- ❖ Etablir une charte paysagère sur l'ensemble du territoire qui sera annexée au PLUi
- ❖ Permettre de compléter le diagnostic paysager qui figure au sein du rapport de présentation
- ❖ Envisager des règles adaptées pour assurer la bonne intégration des futures constructions dans le paysage

2

**COMMENT CARACTERISER LE
PAYSAGE DU VAL DE SULLY ?**



LE PAYSAGE DU VAL DE SULLY

QUALIFIER SON PAYSAGE

1. Comment se structure le paysage ? → réalisation d'une carte mentale
2. Comment décririez-vous le paysage ?
3. Quels sont les éléments les plus marquants du paysage ?
4. Quels sont les atouts et les faiblesses du territoire ?

S'APPROPRIER SON PAYSAGE

1. Quels paysage comptent le plus pour vous ?
2. Quels paysage doivent être sauvegardés en priorité ? Pourquoi ?
3. Quels sont les espaces que vous n'appréciez pas ? Pourquoi ? Comment les améliorer ?
4. Si vous deviez faire découvrir votre cadre de vie à un ami non habitant de la région, quel endroit choisiriez-vous ? Pourquoi ?

DEFINIR SON FUTUR PAYSAGE

1. Quelles sont vos attentes pour le paysage pour les 10 prochaines années ?
2. Quelles actions / mesures jugeriez-vous pertinentes pour sauvegarder le paysage ? Que seriez-vous prêt à faire ?
3. Quels sont les principaux défis pour le territoire en termes de protection du paysage ?

Merci !



Siège social

1, rue Niepce
45700 VILLEMANDEUR
06 84 75 32 00 – 02 38 89 87 79
montargis@terr-am.fr

25, rue des Arches
41000 BLOIS
02 54 56 81 05
blois@terr-am.fr

3t all. des platanes
89000 PERRIGNY
03 86 51 18 47
auxerre@terr-am.fr

27, rue des Hauteurs du Loing
CS 40174 – 77797 NEMOURS cedex
01 64 28 02 63
nemours@terr-am.fr